



CALENDRIER DES ELECTIONS COMMUNALES 2020

1. Communes municipales

Communes avec élection du conseil municipal au système proportionnel

Date du scrutin	Votation – Election	Date du dépôt des listes (délai ultime)	Date de réception du matériel de vote par les citoyens
27 septembre	Votation fédérale		entre le 31 août et le 4 septembre
18 octobre	Conseil municipal	31 août	entre le 28 septembre et le 2 octobre
18 octobre	Juge / vice-juge	31 août	entre le 28 septembre et le 2 octobre
15 novembre	Conseil général	28 septembre	30 octobre au plus tard
15 novembre	Président / vice-président	20 octobre	30 octobre au plus tard
15 novembre	Juge / vice-juge (2 ^{ème} tour)	20 octobre	30 octobre au plus tard
29 novembre	Votation fédérale		entre le 2 et le 6 novembre
29 novembre	Président / vice-président (2 ^{ème} tour)	17 novembre	<i>Pas d'envoi simultané avec la votation fédérale : prévoir un envoi séparé *</i> 24 novembre au plus tard

* En cas de second tour pour l'élection du président et/ou du vice-président, le scrutin est fixé au 29 novembre, date à laquelle est prévue une votation fédérale. Dans cette hypothèse, le matériel de vote pour l'élection du président et/ou du vice-président devra faire l'objet d'un envoi séparé (le matériel de vote pour la votation fédérale du 29 novembre doit être reçu par les citoyens le 6 novembre au plus tard, alors que les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 17 novembre).

Communes avec élection du conseil municipal au système majoritaire

Date du scrutin	Votation – Election	Date du dépôt des listes (délai ultime)	Date de réception du matériel de vote par les citoyens
27 septembre	Votation fédérale		entre le 31 août et le 4 septembre
18 octobre	Conseil municipal	31 août	entre le 28 septembre et le 2 octobre
18 octobre	Juge / vice-juge	31 août	entre le 28 septembre et le 2 octobre

Le calendrier varie ensuite selon qu'un second tour est nécessaire ou non pour l'élection du conseil municipal.

Hypothèse : Tous les membres du conseil municipal sont élus le 18 octobre (pas de second tour)

15 novembre	Président / vice-président	20 octobre	30 octobre au plus tard
15 novembre	Juge / vice-juge (2 ^{ème} tour)	20 octobre	30 octobre au plus tard
29 novembre	Votation fédérale		entre le 2 et le 6 novembre
29 novembre	Président / vice-président (2 ^{ème} tour)	17 novembre	<i>Pas d'envoi simultané avec la votation fédérale : prévoir un envoi séparé *</i> 24 novembre au plus tard

Hypothèse : Un second tour est nécessaire pour l'élection du conseil municipal

1 ^{er} novembre	Conseil municipal (2 ^{ème} tour)	20 octobre	27 octobre au plus tard
1 ^{er} novembre	Juge / vice-juge (2 ^{ème} tour)	20 octobre	27 octobre au plus tard
29 novembre	Votation fédérale		entre le 2 et le 6 novembre
29 novembre	Président / vice-président	3 novembre	<i>Difficile de prévoir un envoi simultané avec la votation fédérale (prévoir un envoi séparé)</i> 13 novembre au plus tard
13 décembre	Président / vice-président (2 ^{ème} tour)	2 décembre	8 décembre au plus tard

* En cas de second tour pour l'élection du président et/ou du vice-président, le scrutin est fixé au 29 novembre, date à laquelle est prévue une votation fédérale. Dans cette hypothèse, le matériel de vote pour l'élection du président et/ou du vice-président devra faire l'objet d'un envoi séparé (le matériel de vote pour la votation fédérale du 29 novembre doit être reçu par les citoyens le 6 novembre au plus tard, alors que les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 17 novembre).

2. Communes bourgeoisiales

Bourgeoisies avec élection du conseil bourgeoisial au système proportionnel

Date du scrutin	Votation – Election	Date du dépôt des listes (délai ultime)	Date de réception du matériel de vote par les citoyens
18 octobre	Conseil bourgeoisial	31 août	2 octobre au plus tard
15 novembre	Président / vice-président	20 octobre	30 octobre au plus tard
29 novembre	Président / vice-président (2 ^{ème} tour)	17 novembre	24 novembre au plus tard

Bourgeoisies avec élection du conseil bourgeoisial au système majoritaire

Date du scrutin	Votation – Election	Date du dépôt des listes (délai ultime)	Date de réception du matériel de vote par les citoyens
18 octobre	Conseil bourgeoisial	31 août	2 octobre au plus tard

Le calendrier varie ensuite selon qu'un second tour est nécessaire ou non pour l'élection du conseil bourgeoisial.

Hypothèse : Tous les membres du conseil bourgeoisial sont élus le 18 octobre (pas de second tour)

15 novembre	Président / vice-président	20 octobre	30 octobre au plus tard
29 novembre	Président / vice-président (2 ^{ème} tour)	17 novembre	24 novembre au plus tard

Hypothèse 2 : Un second tour est nécessaire pour l'élection du conseil bourgeoisial

1 ^{er} novembre	Conseil bourgeoisial (2 ^{ème} tour)	20 octobre	27 octobre au plus tard
29 novembre	Président / vice-président	3 novembre	13 novembre au plus tard
13 décembre	Président / vice-président (2 ^{ème} tour)	2 décembre	8 décembre au plus tard